

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/I39 du 8/2/1982 10
DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP.S.A.V.AV1

Portant promotion au titre de l'année
1980 de certains administrateurs des
SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant
amendement de l'article 47 de la Constitution du 8/7/79 ;

Vu la Loi n° 15.62 du 3 Février 1962 portant
Statut Général des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo ;

B.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962
fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
Loi n° 15.62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962
relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62-426 du 29 Décembre 1962
fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services
Administratifs et financiers (SAF) ;

Vu le décret n° 65-170/FP.BE du 20 Juin 1965
réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n° 74-470 du 31-12-1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980
portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier
1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981
relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 82/002 /MTPS-DGTFP-DFP.S.A.V.
du 6.1.1982 portant inscription au tableau d'avancement de
l'année 1980 de certains administrateurs des SAF (Administra-
tion Générale).

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Les Administrateurs des cadres de la catégorie A Hiérarchie I des SAF (Administration Générale) dont les noms suivent sont promus au titre de l'année 1980, à l'échelon supérieur comme suit :

Au 3^e échelon :

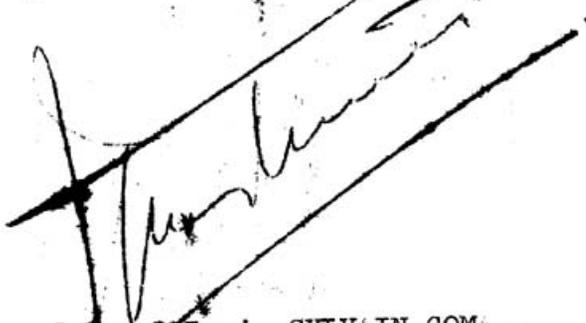
DINGA	Martin	p/c du 19-06-1981	DOUANES P/NOIRE
MOUHOUNOU		p/c du 15-03-1981	SG.COMMERCE
SABOUKOULOU	Boniface	p/c du 15-03-1981	SG.COMMERCE

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

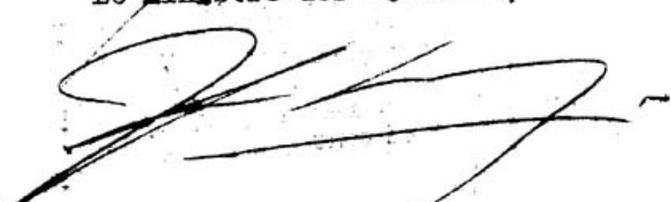
Brazzaville, le 8 Février 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,



Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances,




Bernard COMBO MITSIONA.

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC.	2
DOUANES PTE-NOIRE	2
S.G.COMMERCE	2
INTERESSES	3
DOSSIERS	9